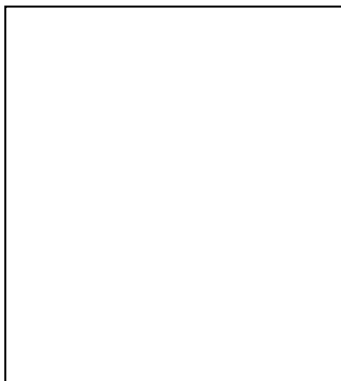




« Personnalité Otage »

I-247

- K.50 - K.48 - PO -

Nom : MENVIELLE

Prénom : Roger

Date naissance : 16 décembre 1916

Lieu de naissance : Touvre (16600)

N° Matricule à Flossenbürg : non immatriculé.      à Neuengamme : 36789

Situation familiale avant l'arrestation : marié.

Situation professionnelle : sous-lieutenant.

Domicile : Auch (32000).

ARRESTATION : le 9 juin 1944 à Auch (32000).

Circonstances d'arrestation : "Une note en date du 11 juillet 1944 adressée par Vichy au délégué pour les territoires occupés précise que Menvielle a été arrêté à la place du Capitaine Pottier Georges, son chef et demande "la libération du sous-lieutenant Menvielle arrêté sans qu'aucun grief personnel ne lui soit reproché". Potier s'est libéré pour faire libérer Menvielle. Il a soustrait aux autorités allemandes d'occupation des militaires polonais rapatriés et évadés dont il organisait l'évasion via l'Espagne vers l'Angleterre. Placé en congé d'armistice à compter du 1er mars 1943, il est affecté trois jours plus tard comme chef et trésorier de la section polonaise du CD à Auch. ORA.

Lieux d'emprisonnement : Toulouse, Compiègne.

Date de départ de Compiègne : le 15 juillet 1944 pour Neuengamme.

DÉPORTATION : « Personnalité-Otage ».

Camps et Kommandos successifs : arrive à Neuengamme le 18 juillet 1944 dans le transport qui comprend plus de 1500 détenus. Dans ce nombre sont incluses 326 Personnalités considérées comme « Personnalité Otage (PO) ». A ce titre les détenus bénéficient de conditions particulières dans le camp. Evacué le 12 avril 1945 vers Theresienstad (Terezin) puis vers le kommando spécial de Brezany les deux dépendants de Flossenbürg.

Rapatriement : le 18 mai 1945 par Paris (Hôtel Lutétia).

RETOUR A LA VIE CIVILE :

Réinsertion dans son environnement (familial-social-professionnel) :

Difficultés ou non à reprendre une vie normale :

Date de décès : 02 août 1976 à St-Cyprien (24220).

Autres informations et sources :

Nom et adresse actuelle du rédacteur de la fiche :